

MAIRIE
de
C A N G E Y
37530

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de février à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Etaient présents : MM. ROSSE, LUCIEN, SIMON, LENA, CHARTIER, AUDEBERT, LAHAYE
MMES ROBINET, GAURON, RETIF, BARRITAU, BORDIER-BONNEAU, FAVREAU

Absents excusés : M. MALENFANT, Mme FLOURIOT

Date de la convocation : 19 février 2026

Secrétaire de séance : Martine ROBINET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre d'exprimés : 13

01-Délibération n°2026 – FEVRIER 01

OBJET : État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2025

Il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil au titre de tout mandat ou de toute fonction (CF fiche pratique DGCL).

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Nature des indemnités annuelles - Commune			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Yves ROSSE, maire	15 044.52	0	0	15 044.52
Jean-Michel LENA, 1 ^{er} adjoint	4 439.40	0	0	4 439.40

Lise BARRITAUULT, 2 ^{ème} adjointe	2 959.56	0	0	2 959.56
Benoit SIMON, 3 ^{ème} adjoint	4 439.40	0	0	4 439.40
Ghislaine RETIF, 4 ^{ème} adjointe	4 439.40	0	0	4 439.40
Florence GAURON, conseillère	1 479.84	0	0	1.479.84

	Nature des indemnités annuelles – Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Jean-Michel LENA	2 589.60	0	0	2 589.60

	Nature des indemnités annuelles - CCVA			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Jean-Michel LENA	2 206.88	0	0	2 206.88

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

02-Délibération n°2026 – FEVRIER 02

OBJET : Syndicat Intercommunal CAVITES 37 – RETRAIT DE LA COMMUNE de CIGOGNE

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de retrait de la Commune de CIGOGNE

Vu la délibération du 14 novembre 2025 du S.I Cavités 37 approuvant le retrait de la dite commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter le retrait de la commune de CIGOGNE.

03-Délibération n°2026 – FEVRIER 03

OBJET : Syndicat Intercommunal CAVITES 37 – ADHESION DE LA COMMUNE DE de CHEILLE

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'adhésion de la Commune de CHEILLE

Vu la délibération du 14 novembre 2025 du S.I Cavités 37 approuvant l'adhésion de la dite commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter l'adhésion de la commune de CHEILLE.

04-Délibération n°2026 – FEVRIER 04

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE CHOISEUIL D'AMBOISE POUR UN VOYAGE EN ANGLETERRE DE 3 COLLEGIENS DE CANGEY

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier par lequel le Collège Choiseul d'AMBOISE sollicite une aide financière pour 3 élèves domiciliés à CANGEY dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire en ANGLETERRE du 13 au 18 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
- décide de verser une subvention exceptionnelle de 150 euros au Collège Choiseul.
(soit 50 € /enfant)

05-Délibération n°2026 – FEVRIER 05

OBJET : Renouvellement du contrat entre la Commune et le Rotary Club d'Amboise – Opération « Tulipes de l'Espoir »

Le Rotary Club d'Amboise renouvelle son opération annuelle « Tulipes de l'Espoir ». Il est proposé à la Commune de renouveler son soutien à cette opération en souscrivant un contrat de bouquets de tulipes afin de fleurir l'accueil de la mairie.

La formule proposée pour l'année 2026 comprend, pour une durée de trois semaines de livraison :

Trois livraisons de 3 bouquets de 15 tulipes ;

Le tarif est fixé à 95 € pour un contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- De renouveler le contrat avec le Rotary Club d'Amboise dans le cadre de l'opération « Tulipes de l'Espoir » pour l'année 2026 ;
- De souscrire un contrat pour un montant de 95 € ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision ;
- D'inscrire la dépense au budget communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la commande du feu d'artifice qui sera tiré le samedi 11 juillet 2026. François LAHAYE s'interroge pour le futur, sur la possibilité de proposer une animation avec des drones en alternative au feu d'artifice traditionnel. Après échange, le Conseil municipal décide de maintenir le budget à hauteur de 3 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au nom de la commune, il a déposé plainte auprès de la gendarmerie à l'encontre de Monsieur Jean-Luc MALO. Christian LUCIEN demande si la commune s'est constituée partie civile. Monsieur le Maire répond par la négative.

Martine ROBINET demande si une nouvelle édition des cartes d'électeurs est prévue. Aucune réédition n'est prévue cette année. Seuls les nouveaux inscrits recevront une carte électorale.

Martine ROBINET soulève la question de l'accessibilité du cimetière aux personnes en situation de handicap. En effet, un dénivelé existe au niveau du portillon et sera aménagé prochainement.

Jean-Michel LENA évoque la nécessité de procéder par les propriétaires, à l'élagage du coteau le long de la route de Limeray, afin de garantir la sécurité des usagers. Benoît SIMON souligne le risque que représenterait une coupe des arbres au pied par les propriétaires, celle-ci pouvant compromettre la stabilité du coteau, les arbres contribuant au maintien du terrain. Une intervention encadrée et adaptée devra être envisagée afin de préserver la stabilité du talus tout en assurant la sécurité.

Jean-Michel LENA suggère l'aménagement de plusieurs places de stationnement « minute » à proximité de l'épicerie.

Patricia BORDIER BONNEAU signale un problème sur un fossé jouxtant sa propriété et celle de Monsieur TOULOUSE. Les services techniques se rendront sur place afin de constater la situation.

Jean-Michel LENA indique qu'aucun lampadaire n'est implanté au-delà du 13 rue de Robichon. Il conviendrait d'étudier l'installation de candélabres. Une situation similaire est constatée rue de la Cerisaie, où l'implantation d'un lampadaire pourrait également être envisagée.

Jean Michel LENA révoque l'application PanneauPocket ainsi que la sirène communale. François LAHAYE s'interroge sur la raison pour laquelle, la sirène n'a pas pu être réparée. Le Conseil municipal convient qu'une réflexion doit être engagée afin de s'assurer que la commune dispose d'un moyen d'alerte en cas de situation de crise. Il est rappelé que la Préfecture diffuse désormais des notifications d'alerte via le dispositif « FR-Alert », permettant l'envoi de messages directement sur les téléphones mobiles présents dans la zone concernée.